

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-002-14806/23/CM

■ Budget principal - Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement valorisation de l'aire d'accueil de Bimont 67725

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence gère le Grand Site de France Concors Sainte-Victoire depuis 2017. Étendu sur près de 50 000 hectares, il constitue le plus vaste espace naturel d'un seul tenant des Bouches-du-Rhône. Fortement protégé avec 2 sites classés et une inscription au réseau européen Natura 2000, il bénéficie d'une forte notoriété liée à Sainte-Victoire, monument minéral célébré par la peinture de Cézanne et constitue un emblème naturel auquel sont attachés tous les provençaux. Il accueille ainsi chaque année 1 550 000 visiteurs. Le bon état de conservation écologique et patrimonial, un accueil du public de qualité, une équipe dédiée et une gouvernance adaptée ont permis sa labellisation Grand Site de France par le ministère de la Transition Ecologique.

Par délibération n° AGRI 002-9399/20/CM du 17 décembre 2020, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé la création et l'affectation de l'opération DI248 « Valorisation du point d'accueil de Bimont » pour un montant de 1 680 000 euros TTC, comprenant la maîtrise d'œuvre, les études techniques et des travaux.

Dans le cadre du dossier du label Grand Site de France validé en décembre 2019, la Métropole a inscrit la définition d'une stratégie de gestion globale de l'aire d'accueil de Bimont, qui, avec plus de 260 000 visiteurs par an, constitue la principale porte d'entrée du massif de Sainte-Victoire.

D'où des enjeux considérables en termes de gestion de la fréquentation avec la possibilité de sensibiliser le public :

- Aux richesses et à la fragilité du site.
- Aux dangers de la montagne et à la nécessité d'être correctement équipé pour randonner en montagne.
- Aux potentialités de l'ensemble du territoire du Grand Site et plus largement de la Métropole.
- Aux risques d'incendie de forêt.

Il s'agira ainsi de capter un public déjà présent et de plus en plus nombreux pour répondre aux enjeux d'information, de sensibilisation et de diffusion.

Cette opération s'inscrit de surcroît dans un projet d'ensemble de requalification des équipements de l'ouest de la montagne Sainte-Victoire. Ce projet comprend la réhabilitation des accès pédestres directs depuis le centre-ville d'Aix-en-Provence dans le cadre de son Parc Naturel Urbain, et au départ de Bimont, mais aussi la réfection de l'emblématique sentier Imoucha (long de 4,5 kilomètres avec 80 000 passages par an) et de la Croix de Provence.

Le projet de requalification de l'aire d'accueil du public de Bimont, intégralement en site classé, est organisé autour :

- de la réhabilitation du parking de 300 places, créé en 1995, demandant un entretien annuel dispendieux et dont les aménagements vieillissants ne sont plus à la hauteur des standards d'un Grand Site de France.
- et du remplacement du kiosque de 19m² existant, dont la surface ne permet pas de développer un dispositif de sensibilisation et d'information nécessaire et suffisant, par un bâtiment de 180m² comprenant :
 - Un espace d'exposition de 65 m².

- Un espace d'accueil et de vente de 10m² (régie de recettes).
- Un préau couvert de 75 m² (abri et repos des promeneurs).
- Des sanitaires publics de 12m² (toilettes sèches).
- Un aménagement paysager et scénographique des espaces extérieurs sur 1000m².

Les études de maîtrise d'œuvre du projet ont conduit à devoir prendre en compte des éléments non prévus au programme initial.

En ce qui concerne le bâtiment, l'architecte des bâtiments de France et l'inspecteur des sites ont émis des prescriptions supplémentaires relatives :

- Au caractère qualitatif de l'aménagement de l'accès au barrage, en tant que porte d'entrée de la montagne Sainte-Victoire.
- A la nature des matériaux utilisés pour sa construction, impérativement naturels et permettant une intégration paysagère immédiate (bardage de façade pré grisé), et à leur caractère réversible pour minimiser l'impact sur le milieu naturel et faciliter le retour du terrain à son état d'origine.
- Au nécessaire recul de l'implantation du bâtiment afin d'assurer une perspective cohérente depuis le cheminement piéton ce qui implique un talutage.
- Le raccordement au réseau électrique impose des travaux plus étendus qu'initialement envisagé.

Par ailleurs, un Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt ayant été prescrit et en cours d'élaboration sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, il est indispensable de prendre en compte les préconisations des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, afin de permettre la construction en zone de risque de feu élevé. Cela implique la mise en œuvre d'une enveloppe extérieure Pare Feu, la construction d'un socle en pierre, la présence d'un bardage ignifugé, le traitement pare-feu pour toutes les sorties vers l'extérieur, la défense incendie de la toiture avec le déploiement d'un dispositif d'aspersion.

En ce qui concerne l'aire de stationnement, d'une surface de près d'un hectare, l'étude des dysfonctionnements en place a montré la nécessité de mettre en place une gestion des eaux pluviales renforcée, et comprenant notamment la réalisation de fossés et noues paysagères naturelles (préconisation de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites). Cette gestion passe également par une modification du revêtement en place, avec l'installation de surfaces de stationnement plus perméables et la création d'une bande de roulement plus résistante à l'abrasion et au ruissellement.

Enfin, en raison du contexte international, la pénurie et l'augmentation rapide du coût des matériaux et de l'énergie ainsi que les difficultés d'approvisionnement des entreprises ont entraîné une hausse du coût global des travaux, confirmée par l'augmentation de l'indice du coût de la construction.

La prise en compte de ces différentes modifications porte le coût global de l'opération « Valorisation du point d'accueil de Bimont », autorisation de programme DI248, de 1 680 000 euros TTC avant révision à 2 100 000 euros TTC.

Cette opération relève la politique « Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel », et de la sous-politique « Littoral, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, environnement ».

Afin de financer cette opération, il est nécessaire de rappeler que des demandes de subventions ont été sollicitées auprès des partenaires suivants :

- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur (au titre des Sites Touristiques Exemplaires), à hauteur de 200 000 € HT représentant 13% du montant prévisionnel des travaux.
- Département des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 874 500 € HT représentant 57% du montant prévisionnel des travaux.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, au titre des crédits Opérations Grands Sites 2025, à hauteur de 76 750 € HT, représentant 5% du montant prévisionnel des travaux.

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire Plan de Relance, d'un montant total de 84 000,23 € HT, représentant 39,06987% du montant prévisionnel éligible de 215 000 € HT, consistant en études de faisabilité et de maîtrise d'œuvre, fournitures et services, selon l'arrêté attributif EJ2103942461 du 22 décembre 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire NOR DEVL1027436C du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La décision ministérielle du 23 décembre 2019 relative au label Grand Site de France Concors Sainte-Victoire NOR : TREL1928266S accordant le renouvellement du label Grand Site de France à la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté interpréfectoral du 2 mai 2018 portant création d'un comité de pilotage et d'un comité technique et scientifique dans le cadre de la mise en œuvre du projet de territoire « Sainte-Victoire, Grand Site de France » porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° AGRI 007-8414/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant approbation de la mise à jour des modalités d'organisation et de gouvernance du Grand Site Concors Sainte-Victoire ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° AGRI 002-9399/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant approbation de la création et de l'affectation de l'opération DI248 « Valorisation du point d'accueil de Bimont » ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision et au complément d'affectation de l'opération d'investissement DI248 « Valorisation du point d'accueil de Bimont », pour un montant de 420 000 euros TTC.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI248 « Valorisation du point d'accueil de Bimont », pour un montant de 420 000 euros TTC rattachée à l'autorisation de programme DI248 sous le programme « Patrimoine naturel, paysage et forêt ».

Cette révision porte le montant total de l'opération à 2 100 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal Métropolitain, en section d'investissement selon l'échéancier prévisionnel suivant :-

Mandaté antérieur : 21 362,70 euros TTC.
CP 2023 : 40 000,00 euros TTC.
CP 2024 : 600 000,00 euros TTC.
CP 2025 et suivants : 1 438 637,30 euros TTC.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Gestion des risques majeurs
Grand Site Concors - Sainte Victoire

Olivier FREGEAC